

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES <u>Séance du 7 janvier 2019</u>
--

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	14
Nombre de présents	14

Date de convocation : L'an deux mille dix neuf

31 décembre 2018 et le 7 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN,

Date d'affichage :

14 janvier 2018

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Lionel AZEMAR -Vincent ROUILLET-Jean-François PATTE- Christelle MARTINEZ MINATI- Florence SIORAT-David VALETTE- Edgard PAYRASTRE – Charlène GRABIE- Sandrine RAMES- Christèle JACKIEWICZ- Maryline JAMIN- Lionel PERRET- Nathalie FRIQUART

Excusés :

Procurations :

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 26 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

I-PRESENTATION D'UNE PREMIERE EBAUCHE DU PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES PAR LE CABINET ARCHEA :

Monsieur BAYLE, architecte du cabinet Archéa, précise que le projet qu'il s'apprête à présenter n'est qu'une simple proposition. Il tient à connaître l'avis des membres du Conseil Municipal et des utilisateurs sur cette première esquisse afin de pouvoir apporter les ajustements nécessaires au projet et présenter rapidement une seconde ébauche en adéquation avec les attentes.

Monsieur BAYLE apporte également des précisions sur le concept « No Watt » de la région, auquel devra se conformer la salle des fêtes. Le projet « No Watt » est en réalité un concours qui implique la réalisation d'une opération exemplaire, qui sera en concurrence avec d'autres projets d'autres collectivités. Les matériaux utilisés pour rénover la salle des fêtes devront être validés par la région, l'idée étant de concevoir un bâtiment performant sur le plan énergétique tout en ayant recours à des matériaux issus de ressources locales ou de réemploi. La gestion du chantier devra également être sobre en énergie et efficace en termes de tri et de valorisation des déchets.



Monsieur BAYLE propose de démolir l'extension antérieure sur la partie supérieure de la salle, en conservant uniquement les halles. La partie supérieure sera composée de 2 salles principales : une première de 100 m² ainsi qu'une seconde de 50 m², toutes deux séparées par une cloison mobile. Chaque pièce disposerait d'une entrée/sortie de secours coté est, donnant accès sur un couloir en extérieur. L'entrée principale de la salle serait légèrement en recul par rapport aux arcades actuelles. Les salles devraient pouvoir accueillir 450 personnes au maximum, monsieur BAYLE précise cependant que la quantité maximale de personnes admissibles n'a pas encore été fixée. Une large baie vitrée, située au nord du bâtiment permettra de bénéficier d'une belle luminosité tout en évitant les apports thermiques. Dans un objectif d'éco-construction, le bâtiment ne sera pas climatisé. Compte tenu du climat et de son évolution, la difficulté est aujourd'hui plus de se protéger des apports thermiques du sud, que de chauffer le bâtiment.

Des sanitaires, un office, ainsi qu'une salle de rangement seront situés sur l'ouest du bâtiment. L'office servira uniquement à réchauffer des repas. Les sanitaires seraient composés de 3 WC mixtes ainsi que de 4 urinoirs. Monsieur BAYLE précise qu'il n'y a aucune obligation de séparation homme/femme dans un établissement recevant du public (ERP).

La salle de rangement sera destinée à accueillir les tables et les chaises mises à la disposition des utilisateurs. Madame le Maire précise que la municipalité investira dans du nouveau matériel à l'occasion de la rénovation. Les tapis et les poutres utilisés par le centre de loisirs et les associations seront également stockés dans cette même salle. Monsieur PERRET souligne qu'il faudra que l'entrée de cette dernière soit suffisamment grande pour des raisons pratiques. Monsieur BAYLE propose d'intégrer 2 vestiaires de 2.50 m². Cette proposition n'est pas retenue pour favoriser l'espace dans la zone de rangement.



Monsieur BAYLE propose que la partie inférieure du bâtiment soit composée de 3 salles d'une trentaine de mètres carrés chacune : une salle de réunion, une salle de bricolage et une salle de musique. Afin de gagner en luminosité, les élus demandent à ce que les surfaces soient étendues vers l'avant du bâtiment. Les pièces devraient alors avoir une surface moyenne de 45 m² chacune. Monsieur BAYLE précise que ce changement impliquera un surcout au projet.

Des sanitaires seraient placés à l'ouest et l'est du bâtiment, accessibles par les salles latérales. Madame MARTINEZ-MINATI souhaiterait que les toilettes puissent être directement accessibles depuis chacune des salles.

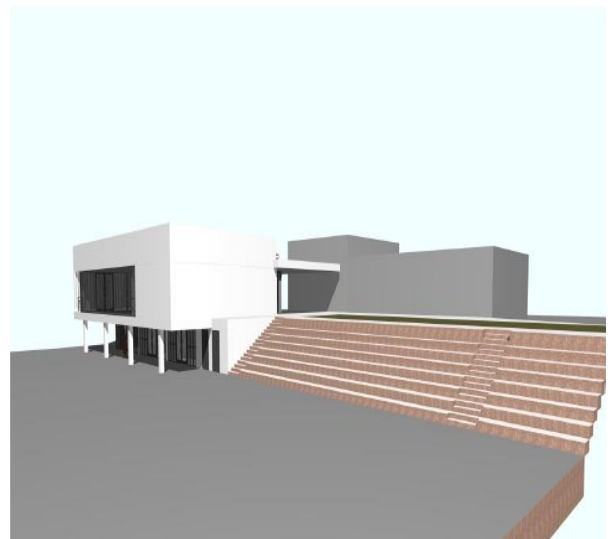
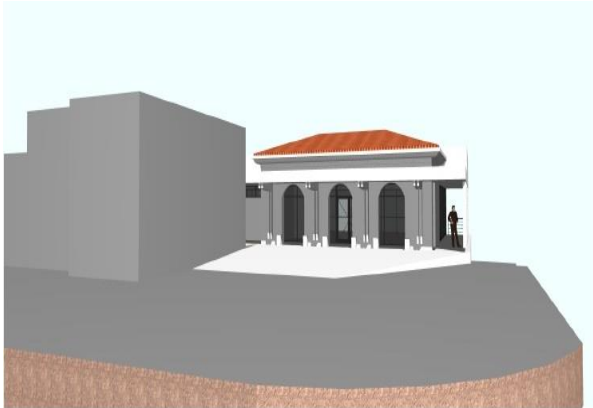
Monsieur FAURE, président du comité des fêtes, souhaite savoir où le matériel du comité pourra être

stocké. Actuellement stocké à l'étage de la mairie, ce matériel devrait pouvoir être stocké sur le niveau supérieur de la salle. Cette demande n'avait pas été évaluée, elle sera intégrée au projet.

La salle de réunion et la salle de bricolage disposeront toutes les deux d'un petit office. Le local technique de la salle devrait être situé à l'ouest de cette dernière, la taille du local dépendra du système de chauffage choisit pour le bâtiment.

Madame le Maire précise qu'un nouveau questionnaire sera rapidement adressé aux associations afin qu'elles puissent préciser leur besoin auprès du cabinet Archéa.

Monsieur BAYLE précise que le recours à des bureaux de contrôle sera indispensable pour réaliser les opérations. Il termine en présentant un modèle 3D de la première esquisse.



Madame JAMIN complète la présentation de monsieur BAYLE en apportant des précisions sur le concept « No Watt » et le label « Bâtiments durables Occitanie » (BDO).

La région a décidé d'entamer ces démarches afin de lutter contre le dérèglement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre et au CO₂. Les bâtiments produisent à eux seuls ¼ des émissions de gaz à effet de serre et 48% des consommations d'énergie, cela s'explique par les systèmes de chauffage peu économes, les climatisations, l'utilisation de certaines machines sur les chantiers, des systèmes de maintenance peu écologiques ainsi que l'utilisation de matériaux non recyclables.

Un bâtiment dit « No Watt » est une opération de construction ou de rénovation qui limite son empreinte énergétique tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des ressources à la fin de vie

du bâtiment, et qui intègre des critères de confort pour les usagers.

L'idée est d'agir directement sur les bâtiments en construisant des ouvrages vertueux et exemplaires ; ce qui implique une optimisation énergétique avec une conception bioclimatique, l'utilisation de matériaux bio sourcés en ressources locales, des équipements performants en économie d'énergie, le recyclage de matériaux, le tri sélectif sur les chantiers, la prise en compte de la fin de vie du bâtiment ainsi que la responsabilisation des utilisateurs.

Le projet devra passer par 4 phases :

Conception : Faire appel aux éco-matériaux issus de ressources locales afin de réduire l'énergie grise.

Chantier : Réduire les déchets, favoriser le réemploi, utiliser les filières de recyclage.

Exploitation : Atteindre le niveau de performance énergétique soit « BBC-Effinergie-Rénovation si rénovation soit BEPOS (Bâtiment à Energie positive) pour du neuf soumis à la RT 2012.

Fin de vie : Optimiser la déconstruction vers des filières de recyclage.

Des points seront attribués selon les différents critères, par exemple 30 points seront attribués si le projet est jugé innovant.

Le projet pourra bénéficier de subventions du Conseil Régional : jusqu'à 50 % des frais d'études et 80 % des travaux.

En parallèle, la mission de l'accompagnateur BDO consistera à guider les acteurs (maitre d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises, utilisateurs) pour faire en sorte de répondre aux objectifs « No Watt ». L'accompagnateur sera force de proposition sur tous les sujets environnementaux et économiques.

II – DELIBERATIONS :

N° 2019-01- OBJET : Décision modificative numéro 2 Budget Primitif 2018

Madame le Maire propose le virement de crédits suivant en section de fonctionnement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		
D 66111: intérêts s réglés à l'échéance		319.97 €
TOTAL Chapitre 66 Charges financières		319.97 €
D 022 : Dépenses imprévues	319.97 €	
TOTAL Chapitre 22 Dépenses imprévues	319.97 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	319.97 €	319.97 €
INVESTISSEMENT		
D 1641 Emprunt en Euros		687.50 €
TOTAL Chapitre 16 Remboursement d'emprunt		687.50 €
D 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	687.50 €	
TOTAL Chapitre 21 Immobilisations corporelles	687.50 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	687.50 €	687.50 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De voter à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

N° 2019-02- OBJET : Engagement de la commune dans l'opération de rénovation de la salle des fêtes communale et sollicitation d'une aide auprès des contrats de territoires

Madame le Maire rappelle au Conseil que le cabinet Archéa architectes a été sélectionné à l'issu du marché de rénovation de la salle des fêtes (délibération 2018-37). Il est rappelé que la prestation proposée par le cabinet s'élève à un montant de 89 700 € HT soit 107 640 € TTC.

Madame le Maire s'engage à débiter les travaux de rénovation en 2019, pour une fin estimée au 2nd trimestre 2020.

Le cabinet d'architecture estime le montant de l'opération de rénovation à 830 000 € HT.

Madame le Maire rappelle au Conseil que le projet rentrera dans le programme « Bâtiments no watt en Occitanie » de la région. Ces choix permettront de garantir un bâtiment en phase avec la politique de développement durable de la municipalité, ainsi que de bénéficier de subventions de la part de la région.

Une subvention sera également sollicitée auprès du département dans le cadre des contrats de territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à la majorité :

- De valider la date de début des travaux ainsi que le cout estimatif proposé par le cabinet Archéa Architectes
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs aux contrats des territoires sur ce dossier.

N° 2019-03- OBJET : Choix de l'accompagnateur BDO pour l'opération de la salle des fêtes

Après concertation avec l'équipe en charge du projet de rénovation de la salle des fêtes, Madame le Maire expose au conseil, sa volonté d'effectuer une démarche BDO dans le cadre du projet. Cette démarche permettra d'optimiser puis d'évaluer la performance énergétique du bâtiment dans le but de lui attribuer un niveau de reconnaissance « argent ».

L'opération permettra de valoriser le projet et sa performance environnementale, ainsi que d'entraîner une meilleure satisfaction des occupants et une maîtrise des charges d'exploitation. L'accompagnateur aura également la tâche de gérer le dossier de demande de subventions dans le cadre des bâtiments « No Watts » de la région.

Après étude de 4 dossiers d'architectes BDO, Madame le Maire a retenu la proposition de C+POS pour une prestation évaluée à 17 550 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à la majorité :

- De valider la proposition de C+POS.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires afin d'établir l'accompagnement BDO.

III- SUJETS SOUMIS A DISCUSSIONS :

Bilan budgétaire :

Monsieur Frédéric CHAMPIÉ, secrétaire de mairie, présente un premier bilan du budget communal 2018.

Monsieur CHAMPIÉ établit un historique des taux d'impositions directs de la commune et de la Communauté de Communes. On note que la commune reste à taux constant pour la 5eme année consécutive, à l'inverse de la communauté de communes dont les taux sont en constante hausse. L'augmentation de la fiscalité intercommunale s'explique par la nécessité pour l'EPCI de réorganiser ses services et son mode de fonctionnement, suite à la fusion des trois anciennes intercommunalités.

Les recettes de fonctionnement communales sont en hausse avec une augmentation de 6 000 € sur la fiscalité, due à une assiette plus importante du fait de la progression du nombre d'habitants.

La hausse des dotations de l'Etat s'explique par la perception de la dotation de solidarité rurale « cible » (23 000 €), une dotation perçue par les 10 000 communes les plus « pauvres » de France. L'augmentation du nombre d'élèves à l'école explique la hausse des produits de service qui est liée à la facturation de la cantine scolaire. Les recettes exceptionnelles sont composées de remboursement de frais de justice ainsi que des dédommagements dont la commune a pu bénéficier au terme de procédures judiciaires.

Concernant les dépenses de fonctionnement on note une baisse de 5 000 € pour les charges à caractère général ainsi qu'une hausse de 20 000 € pour les charges de personnel. L'augmentation des charges de personnel s'explique par la titularisation de 3 agents du groupe scolaire, ainsi que le changement de grade des 2 agents administratifs. A noter qu'il a été nécessaire de remplacer le cuisinier de l'école à plusieurs reprises cette année, ainsi que le secrétaire de mairie sur une courte période.

Les charges financières, correspondant au remboursement des intérêts de l'emprunt, ont diminuée car 2 emprunts sont arrivés à terme en 2018 : les travaux du groupe scolaire et le renforcement du réseau d'eau.

La commune a réalisé 114 700 € de dépenses d'investissements en 2018 réparties de la manière suivante :

- Aménagement du parking de l'école : 91 000 €
- Complément de la sécurisation de l'école : 5 500 €
- Révision du PLU : 10 300 €
- Frais d'études : 7 000 €
- Matériel service technique (tronçonneuse) : 400 €
- Matériel pédagogique scolaire (skate-park) : 500€

L'année 2019 comportera 2 investissements majeurs :

- La rénovation et l'extension de la salle des fêtes : 800 000 €
- L'extension du dortoir de l'école : 70 000 €

Monsieur CHAMPIÉ précise que le bilan budgétaire sera publié dans le bulletin municipal 2019.

Commission aux affaires scolaires :

Monsieur Lionel PERRET revient sur la nécessité d'investir dans l'agrandissement du dortoir de l'école communale. Avec les nouvelles inscriptions effectuées au 1^{er} janvier 2019 (principalement des petites sections), le nombre total d'élèves a dépassé les 110 et le dortoir n'est plus adapté.

Un projet, dont le cout est estimé à 50 000 € sera bientôt présenté. La municipalité souhaite une extension de 40 m² qui pourrait disposer de plusieurs entrées. L'extension ne servira pas exclusivement de dortoir et aura un usage polyvalent.

Madame Nathalie FRIQUART propose que Madame Marie-Constance MALLARD, dessinatrice professionnelle auteure des bandes dessinées de Violette Mirgue, intervienne dans la classe de Madame ODOYER. Le prix de l'intervention est estimé à 250 € la journée avec une partie prise en charge par l'association LantaBulles. Les élus accueillent très favorablement cette proposition qui permet de s'associer au festival de la BD organisé par Lanta.

Sujets divers :

Monsieur Vincent ROUILLET rappelle aux conseillers d'envoyer leurs articles afin qu'il puisse finaliser la conception du bulletin municipal 2019.

Les vœux de Mme Le Maire auront lieu le vendredi 25 janvier 2019 à 18H30.

Les illuminations de Noël seront enlevées dans la semaine du 14 au 18 janvier 2019.

Madame MARTINEZ-MINATI précise au conseil que les travaux d'aménagement des balcons du Touron et du rondpoint Monplaisir commenceront en début d'année 2019. Elle rappelle également que les lampadaires du lotissement des Albigots seront remplacés très prochainement.

Madame le Maire informe le Conseil que les « Gilets jaunes » ont écrit à la mairie afin d'ouvrir le débat concernant les dernières réformes du gouvernement. Un cahier des doléances a été mis à disposition des administrés. A l'heure actuelle personne n'y a déposé de requête.

Une nouvelle réunion sera prochainement organisée avec le cabinet Archéa, la région et l'accompagnateur BDO.

Madame FRIQUART rencontre des difficultés de communication avec le prêtre pour organiser les prochains concerts, madame le Maire discutera avec ce dernier pour trouver un terrain d'entente.

La séance est levée le lundi 7 janvier 2019 à 23H35.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 4 février 2019 à 20h30

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2019-01- OBJET : Décision modificative numéro 2 Budget Primitif 2018

N° 2019-02- OBJET : Engagement de la commune dans l'opération de rénovation de la salle des fêtes communale et sollicitation d'une aide auprès des contrats de territoires

N° 2019-03- OBJET : Choix de l'accompagnateur BDO pour l'opération de la salle des fêtes

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	